

**ASSOCIATION DES CONFERENCES EPISCOPALES DE LA
REGION D'AFRIQUE CENTRALE**

ACERAC

**L'EGLISE ET LA PAUVRETÉ EN
AFRIQUE CENTRALE**

**Plaidoyer pour la promotion de l'Humain
dans la gestion des ressources naturelles
(2002-2007)**

Quelles leçons ? Quel avenir ?



Bangui, Juillet 2008

Table des matières

Préface	3
Introduction	4
1. Deux déclarations : un appel prophétique en phase avec l'aspiration croissante à la justice dans les ressources naturelles.	5
2. Un appel prophétique pour quel résultat ?	8
2.1 L'appel à la transparence	8
2.2 L'appel à la gestion responsable et prévisionnelle de la forêt.....	10
2.3 L'appel à la bonne gestion pour faire reculer la pauvreté.....	12
3. Conclusion.....	15
Annexe : Carte.....	16

Préface

Restons vigilants !

« *Ne dormons donc point* ». cf 1 Th 5,6

La vigilance est le maître mot qui me vient à l'esprit à la lecture de ce document qui porte un regard rétrospectif sur le plaidoyer de l'Association des Conférences Episcopales de la région d'Afrique Centrale en faveur d'une meilleure gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale. Nous sommes en droit de nous réjouir des pas positifs marqués singulièrement en ce qui concerne l'engouement des uns et des autres autour de la transparence. Seulement, comme il est clairement établi, le chemin vers l'utilisation rationnelle de nos ressources, de toutes nos ressources, reste long à parcourir. La présente publication me semble dès lors comme un appel à demeurer vigilant pour ne pas s'endormir et se laisser détourner de la vision fondatrice de notre action: ***œuvrer pour que la gestion du pétrole, du bois et des autres ressources se fasse dans le respect de la dignité de la vie et serve à faire reculer la misère de nos populations.*** C'est une œuvre de longue haleine qui implique un constant réajustement des stratégies d'actions pour rester proactifs. Personne ne peut se considérer dispensé d'apporter sa contribution et de faire les sacrifices nécessaires : il s'agit d'un impératif qui engage toutes les forces de nos sociétés dans un effort qui doit partir d'une conviction personnelle du respect de la vie.

Notre région reste très convoitée pour ses nombreuses richesses. Notre regard critique et attentif doit se porter sur la révision des contrats illégitimes existants, et surtout sur la signature des nouveaux contrats pour que plus jamais, nos communautés ne soient appauvries par des exploitants véreux. Nous avons le devoir de suivre la prospection et l'exploitation des ressources naturelles dans nos régions, de veiller à ce qu'elle se fasse dans le respect des normes environnementales et sociales pour que soient respectés les droits de l'homme et le bien-être des populations. L'intérêt croissant des Asiatiques par rapport à l'Afrique et singulièrement à l'Afrique Centrale offre l'opportunité d'une concurrence que nous devons saisir pour repenser notre coopération en sauvegardant les intérêts non négociables de nos concitoyens et concitoyennes, de promouvoir la vie et non sa destruction, de respecter la dignité par la concrétisation de la réciprocité des droits et devoirs, d'accéder à une vie de qualité et de participer pleinement et librement au processus de décisions qui les concernent.

La vigilance nous appelle à développer un mécanisme de résistance à la corruption et aux sollicitations susceptibles de nous détourner de la raison d'être de notre engagement. Il s'agit de rester attentifs et fidèles à notre quête de l'équité par le changement des modes et structures injustes, de s'ouvrir à la collaboration tout en évitant toute forme de compromission. Notre clairvoyance, notre intégrité et notre objectivité sont un argument pour amener à la conversion plus d'une personne au bien commun.

L'évaluation que vous tenez dans la main donne d'espérer en relevant les motifs réels de satisfaction, mais aussi et surtout la distance qui nous sépare de notre but et qui nous appelle à continuer la marche en avant. C'est en restant vigilants que nous contribuerons à la réalisation dès ici-bas du royaume de justice et de paix voulu par notre Seigneur Jésus-Christ. Qu'Il allume et maintienne la flamme de l'équité et du bien commun en chacun de nous !

« *Je le dis à tous, veillez.* » Mc. 13,37



Monseigneur MAKAYA LOEMBA Jean Claude
Président de la Commission ACERAC
Justice et Paix

Introduction

En 2002, les Evêques de l'ACERAC ont lancé un appel à toutes les parties prenantes dans l'exploitation du pétrole en Afrique Centrale pour qu'elles se soucient davantage du développement intégral de l'homme par une gestion responsable et transparente de cette ressource dont l'abondance contraste avec l'extrême pauvreté de la grande majorité de la population. En 2005, ils ont lancé un second cri interpellant les exploitants forestiers et tous leurs adjouvants à mettre le recul de la pauvreté et la sauvegarde de la création au centre de leurs préoccupations.

Les deux déclarations publiées à cet effet, s'appuyant sur les principes de la doctrine sociale de l'Eglise catholique, ont fortement insisté sur une exploitation des ressources naturelles et minières qui respecte la dignité humaine et contribue au développement de tout l'homme et de tous les hommes. Elles ont mis en exergue la nécessité d'une juste répartition et d'une gestion transparente des revenus pour la promotion du bien commun. Elles ont souligné le rôle incontournable de la société civile, voix alternative nécessaire à l'élaboration des politiques orientées vers l'équité. Elles ont sollicité la solidarité tant des fils et filles de l'Afrique Centrale que de tous les amis d'ici et d'ailleurs pour faire de nos richesses n'ont pas des sources de conflits, mais des raisons d'espérer en un avenir meilleur. Ces deux déclarations ont contribué au plaidoyer ou suscité l'engouement de plusieurs autres structures de l'Eglise et de la société civile en faveur d'une exploitation plus humaine des ressources naturelles en Afrique Centrale et dans d'autres régions de l'Afrique, voire du monde. Ces déclarations ont été relayées par des actions au niveau national et international. Mais, ont-elles porté tous les fruits escomptés ? Quelles leçons peut-on tirer de toute cette dynamique pour accroître l'action prophétique de l'Eglise dans cette Afrique Centrale dont les pays sont encore à la traîne par rapport à l'échelle de pauvreté¹ ?

En marge de la réflexion sur la gestion des biens en Eglise, thème central de l'Assemblée plénière de l'ACERAC de 2008, nous avons voulu jeter un regard critique sur le chemin parcouru pour relever l'espoir suscité par le plaidoyer de l'Eglise, mais aussi souligner certains aspects qui nécessitent une amélioration pour répondre davantage à notre souci majeur, à savoir susciter la bonne intendance dans la gestion des ressources naturelles pour faire reculer la pauvreté dans notre région.

Dans une démarche participative, la coordination de la commission Justice et Paix ACERAC a requis de chaque commission nationale une mini-enquête sur l'impact du plaidoyer suscité par les déclarations de 2002 et 2005. Les données collectées au niveau de chaque pays ont été conjointement analysées par une équipe composée des représentants des commissions nationales aidés par quelques experts de la société civile sur les questions des ressources naturelles dans la région.

Ainsi, vous tenez dans la main la synthèse des travaux de l'atelier d'une semaine tenu du 27 au 31 mai 2008 à Douala. Elle est une mise ensemble du regard critique des centaines de personnes consultées dans quelques uns de nos diocèses². Son objectif est de maintenir allumée la flamme ardente de la lutte contre la pauvreté par un renouvellement éthique de la gestion des ressources mises à la disposition de l'Afrique Centrale par Dieu. Vous constaterez avec nous que cette flamme est vacillante et a continuellement besoin du souffle de chacun de nous pour résister au vent des exploitants et gestionnaires véreux qui n'arrivent pas encore à se départir du vieil homme. L'unanimité s'est presque faite sur le caractère prophétique des déclarations de 2002 et 2005. Seulement elles ont retenti différemment dans les cœurs et il importe aujourd'hui d'apprendre des succès et des erreurs d'hier pour aller plus loin.

¹ Classement des pays de l'ACERAC sur l'indice de développement humain sur 177 pays (2007) : Cameroun 144e ; Congo 138e ; Gabon 119e ; Guinée Equatoriale 127e ; RCA 171e ; Tchad 170e

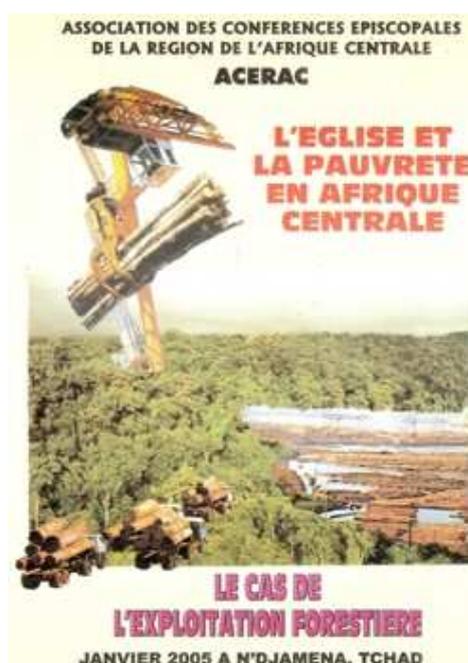
² Le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Tchad ont contribué à l'atelier.

1. Deux déclarations : un appel prophétique en phase avec l'aspiration croissante à la justice dans les ressources naturelles.

Au moment où les Evêques de l'ACERAC s'accordent pour en appeler à une exploitation des ressources naturelles orientée vers la quête du bien-être de tous et la promotion de l'humain, quelques organisations de la société civile commencent à se démener pour briser le tabou du silence sur la gestion du pétrole dont l'exploitation a commencé dans la région à l'aube des indépendances. Dans ceux de nos Etats qui bénéficiaient d'une exploitation pétrolière depuis les années soixante, les gouvernants avec leurs associés d'ici et d'ailleurs étaient seuls détenteurs de l'information quant à la quantité commercialisée, aux revenus générés et surtout à leur utilisation. Toute prise de parole dans ce contexte était périlleuse et susceptible de faire de son auteur un subversif, un fauteur de trouble. Au crépuscule du deuxième millénaire et à la faveur du débat autour du pipeline Tchad-Cameroun, les langues ont commencé à se délier et à poser des questions au regard du contraste entre nos richesses et la misère ambiante de nos populations, au regard des dangers de l'exploitation pétrolière sur l'environnement et la qualité de vie des riverains des pipelines, au regard des conflits violents ou latents autour du pétrole et autres richesses naturelles.

Le cri légitime du peuple en souffrance, relayé par quelques organisations de la société civile est parvenu aux oreilles de l'Eglise Catholique qui est en Afrique Centrale. Elle s'est alors faite la porte parole de la détresse des pauvres par la publication des déclarations de 2002 et 2005 respectivement sur le pétrole et le bois. Sans s'attaquer aux personnes, cette déclaration est une dénonciation chrétienne du mal d'une exploitation irresponsable et corrompue du patrimoine commun que Dieu nous a légué pour notre bien à tous et celui des générations futures. Elle est un appel à la conversion lancé à tous ceux qui se sont fait coupables d'injustice dans le bradage de notre patrimoine, dans la négociation des contrats d'exploitation, dans la gestion des ressources, dans la destruction de notre environnement et dans la violation des droits, voire de la dignité des communautés locales. L'Eglise a ainsi joué un rôle prophétique qui a été salué et reconnu en Afrique et au-delà de nos frontières.

Les deux déclarations de l'ACERAC :



Le message des déclarations a été un réel ferment pour l'engagement sans réserve des commissions Justice et Paix dans le plaidoyer mené localement ou sur le plan international pour la transparence dans la gestion des ressources naturelles. Localement, certaines commissions nationales Justice et Paix ont relayé le message des Evêques en s'assurant que les personnes impliquées dans le processus d'exploitation des ressources naturelles ont bien reçu le message. Elles ont initié des campagnes médiatiques pour éveiller la conscience des citoyens et gagner à la juste cause le plus grand nombre de personnes. Au-delà de cette diffusion des actions concrètes ont été entreprises. A titre d'illustration, certaines commissions Justice et Paix se sont fortement impliquées dans le suivi des activités pétrolières, notamment en ce qui concerne son impact sur les populations riveraines, le respect des droits de l'Homme et la mise en œuvre des projets sociaux. Les commissions Justice et Paix du Cameroun, du Congo Brazzaville et du Tchad ont joué un rôle déterminant dans ce suivi et ont constamment participé aux consultations organisées à cet effet par la société civile ou les institutions nationales tant au niveau local qu'au niveau international. Les compagnies pétrolières et les représentants de l'Etat, très hésitants et soupçonneux au départ, ont fini par s'ouvrir un peu à la concertation avec nos commissions. La pertinence de notre voix alternative fondée non sur une expertise technique en matière de pétrole, mais sur notre foi en l'homme et notre capacité à traduire notre compassion avec les victimes de l'exploitation, a quelquefois contribué à la révision et à l'enrichissement des rapports des experts en la matière.

S'agissant de l'exploitation forestière, certains diocèses ont résolu de renforcer les capacités des communautés locales afin qu'elles s'investissent elles-mêmes dans l'exploitation des forêts communautaires pour améliorer la qualité de leur vie. Un projet allant dans ce sens est en cours d'exécution dans le diocèse de Batouri au Cameroun. De même, une enquête a été menée en République du Congo et ses résultats sont en attente d'être utilisés pour renforcer la contribution de l'Eglise du Congo à une meilleure exploitation des forêts congolaises. La commission Justice et Paix du Tchad a pris une initiative singulière dans ce pays qui est dépourvu de forêt en s'investissant dans la préservation de l'environnement par la lutte contre le déboisement.

Au-delà de la région de l'Afrique Centrale les déclarations de 2002 et 2005 ont aussi eu un écho très favorable surtout en ce qui concerne la prise de parole sur le pétrole. Les organisations catholiques réunies au sein de CIDSE s'en sont inspiré pour élaborer leur document de septembre 2003 intitulé « La transparence : un souci de chrétien ». En juin 2003, le CRS a publié « Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique » qu'il a dédié aux commissions Justice et Paix de la région et à l'ACERAC identifiés comme pionniers³. Le Secours Catholique a relayé l'appel en s'appesantissant sur le cas du Congo dans une publication intitulée « Pour qui coule l'or noir ? Le pétrole du Congo-Brazzaville » (2003). MISEREOR a publié en 2007 un petit livre sur le pétrole dans la région du Golfe de Guinée « Pétrole : Richesse qui appauvrit » qui décrit aussi l'implication de l'Eglise de l'Afrique Centrale dans ce domaine. Une vaste campagne de plaidoyer s'est organisée en Europe et aux Etats unis d'Amérique pour faire entendre le cri du cœur de l'Eglise de l'Afrique Centrale avec la participation effective et fort appréciée des Evêques. A titre personnel ou comme représentant de l'une ou l'autre Conférence épiscopale, plusieurs Evêques ont répondu à l'invitation d'une Eglise sœur d'une autre région ou d'un autre continent pour témoigner de l'engagement de notre Eglise en faveur de la lutte contre la pauvreté par un plaidoyer pour faire changer les structures du péchés notamment celles qui contribuent à exploiter nos richesses au détriment de nos populations. Il convient de souligner la visite très appréciée d'une délégation des Evêques de l'ACERAC composée des représentants de la quasi-totalité de nos Etats membres aux Etats-Unis d'Amérique du 12 au 19 mars 2005.

³ « Ce rapport est dédié à tous ceux qui, en Afrique, luttent avec courage pour une plus grande transparence dans la gestion des richesses pétrolières sur ce continent. Nous rendons hommage au travail pionnier engagé par la *Conférence Episcopale du Cameroun*, la *Conférence Episcopale du Congo-Brazzaville*, la *Commission Episcopale Justice et Paix de Pointe Noire* et l'*Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC)* ».

Recommandée au terme de l'assemblée plénière de 2005 à N'djamena, cette visite a donné l'occasion à cette délégation de plaider pour les pauvres de chez nous auprès de plusieurs hautes institutions américaines.

Le Conseil pontifical Justice et Paix a apporté son soutien à notre action en répondant présent à la rencontre régionale de Justice et Paix/ACERAC organisée en novembre 2003 à N'djamena. Dans son message, le cardinal Martino, Président dudit conseil, après avoir cité la déclaration de l'ACERAC sur le pétrole, rappelle :

« Les biens de la terre ont été destinés par Dieu, non pas à quelques individus ni à des groupes privilégiés, mais à l'humanité tout entière, comme l'enseigne l'Eglise. Exclure des personnes, des communautés, des peuples, des Etats ou des nations de la jouissance de ces richesses, c'est blesser l'humanité tout entière; c'est porter atteinte à la dignité de l'homme et, par le fait même, à son Créateur ».

De tout ce qui précède, il est clair que les déclarations de 2002 et 2005 ont eu un réel écho, encouragé et suscité le plaidoyer pour l'amélioration de l'exploitation de nos ressources. Des actions concrètes ont été menées. Mais le résultat escompté est-il atteint ? Y a-t-il une plus grande volonté de la part des Etats et des exploitants à faire régner la justice dans l'exploitation de nos ressources naturelles ? Les revenus de ces ressources ont-ils fait reculer la pauvreté ?



Une vue de la Communauté de Ngalaba au Tchad sur les infrastructures pétrolières

2. Un appel prophétique pour quel résultat ?

2.1 L'appel à la transparence

La déclaration de 2002 a largement contribué à sortir la question pétrolière du tabou. La mobilisation de l'opinion nationale et internationale sur les problématiques du pétrole, de la forêt, des autres minerais et ressources naturelles est devenu d'actualité surtout avec l'action incisive des coalitions « Publiez ce que vous payez »⁴. Dans les pays que couvre l'ACERAC une coalition nationale existe au Cameroun, Congo, Gabon et Tchad et regroupe des organisations confessionnelles et laïques de la société civile.

Certes, il est difficile d'établir un lien direct entre le succès de ces campagnes et le plaidoyer mené par l'Eglise catholique de l'Afrique Centrale si l'on s'en tient à sa forte appropriation par les organisations de la société civile n'ayant aucune connotation chrétienne, voire religieuse. Seulement on ne saurait taire la contribution des commissions d'Eglise à la mise sur pied de ces coalitions tant dans notre région que dans les autres parties du monde. Les commissions Justices et Paix ont en effet joué un rôle de premier plan dans la création de la coalition au Tchad, au Congo Brazzaville et au Cameroun qui abrite d'ailleurs la coordination africaine. L'action de l'Eglise en Afrique Centrale dans ce secteur reste une référence et des Evêques et autres acteurs de notre région sont souvent sollicités pour partager cette expérience avec ceux qui marquent leurs premiers pas dans le secteur. Nous reconnaissons donc avec humilité que la naissance et la croissance des coalitions PCQVP sont indépendantes du plaidoyer de notre Eglise, mais traduisent tout de même un engagement de la société civile qui n'est pas étranger à l'appel prophétique à la transparence et à la bonne gestion des ressources lancé par les Evêques.

Un lien indirect peut aussi être établi entre cet appel et l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)⁵ qui est d'une importance capitale dans la mise en œuvre de la transparence dans les industries extractives. En effet, quatre États de la région ont en date d'aujourd'hui adhéré à cette initiative. Il s'agit du Gabon (2004), du Congo (2004), du Cameroun (2005) et de la Guinée Equatoriale (2005). C'est une évolution très remarquable qui donne à espérer qu'ils vont tous se conformer aux critères d'adhésion qui ne se limitent pas à la publication des données et des rapports bien ficelés. Ils incluent aussi la participation active de la société civile. Il faut relever que nos commissions Justice et Paix jouent un rôle de premier plan dans cette participation de la société civile. L'ITIE est certes née de la volonté d'un homme d'Etat et concerne au premier chef les Etats qui se doivent de s'engager.

Toutefois, quelques faits relevés nous fondent à dire qu'une oreille attentive a été accordée au cri de l'Eglise. Le bureau directeur qui a travaillé à la définition de la politique de cette initiative comptait parmi ses membres le secrétaire général de la Conférence Episcopale du Cameroun qui a été pendant tout son mandat, un maillon essentiel de l'action de notre Eglise dans le secteur des industries extractives. Il a été à maintes reprises l'hôte des institutions internationales pour faire retentir le son de cloche de l'Eglise de la région lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions ou des actions dans ce secteur. Au moment de la mise sur pied du premier conseil d'administration de cette initiative, un poste a été confié à un de nos fils, traduisant ainsi la reconnaissance de l'apport de notre région dans le plaidoyer pour un renouvellement des comportements

⁴ « Publiez ce que vous payez » (PCQVP) (ou en anglais « Publish What You Pay ») est une campagne internationale de la société civile regroupant plus de 300 organismes membres de plus de 30 pays du monde, qui réclame que les compagnies qui extraient le pétrole, le gaz et des minéraux publient de façon régulière et transparente le montant des taxes et des redevances qu'elles versent à l'Etat. Par ailleurs la campagne s'engage pour un usage transparent de l'argent du pétrole

⁵ L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative internationale gouvernementale qui vise à améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des revenus issus du secteur extractif. L'ITIE est une initiative inédite qui fait participer directement les gouvernements, la société civile, les entreprises et les investisseurs au développement et à la gouvernance de l'Initiative, avec le soutien technique et financier des IFI (institutions financières internationales).

dans la gestion des industries extractives. Avec les autres membres de la société civile, nos commissions Justice et Paix veillent à ce que les critères de transparences requis soient respectés par nos Etats.

Il est vrai que dans certains cas, cette action de la société civile n'empêche pas aux décideurs politiques de manipuler à leur avantage le processus ou les textes régissant l'exploitation du pétrole et d'autres ressources naturelles. Nous avons relevé pour le déplorer la modification de la loi 001 du Tchad qui avait en son temps été saluée comme une innovation porteuse d'espoir surtout pour les générations futures. La déclaration relative à l'exploitation du pétrole citait d'ailleurs cette loi en exemple et invitait les autres Etats à s'en inspirer pour se doter d'un cadre légal garantissant la transparence et la bonne gestion des revenus. Les autorités du Tchad ont unilatéralement modifié certaines dispositions fondamentales de cette loi pour faire de la sécurité un secteur prioritaire et justifier ainsi un investissement des ressources dans l'armement et la guerre au détriment des générations futures. L'opposition des organisations de la société civile au premier rang desquels les commissions Justice et Paix du Tchad n'ont pas pu sauver la loi 001. Ceci illustre les limitations de notre volonté à maintenir toutes les parties prenantes sur le chemin de la bonne gestion et de la transparence. Mais ceci ne nous rend pas insensibles aux petits pas marqués dans le bon sens.

Lorsque l'Eglise s'engage dans ce plaidoyer, ils sont nombreux ceux qui s'interrogent sur la conformité de cet engagement avec sa mission prioritairement spirituelle. La conception négative de la laïcité qui exclut totalement le religieux des préoccupations de la vie publique pour le confiner au salut des âmes individuelles est chaque jour un peu plus dépassée. La prise de parole de l'Eglise de l'Afrique Centrale sur le pétrole et le bois a renforcé l'éducation des citoyens et citoyennes sur le rôle social de l'Eglise qui ne peut se taire devant l'injustice et la pauvreté sans se rendre complice de ces conséquences. Avec l'Eglise se sont engagés des membres de la société civile dans un secteur jusque là sous le sceau du secret d'Etat. Au début de cet engagement, la pilule a été très amère à avaler pour ceux qui confondent leur quiétude et sécurité personnelles avec la paix pour tous. La résignation de la population au silence avait jusque là favorisé l'opacité qui profitait à quelques uns. Rompre ce silence a donc constitué un acte de subversion. Aussi a-t-on quelquefois assisté à la levée de boucliers de certains représentants de l'Etat ou des compagnies d'exploitation qui ont non seulement prodigué des menaces, mais harcelé et poursuivi judiciairement certains militants présentés comme des « ennemis de la nation ».

Aujourd'hui, une certaine accalmie règne et tous les protagonistes semblent avoir découvert les vertus du dialogue et de la concertation. Plusieurs acteurs sociaux sont convertis à l'idée que le bien social et politique de l'homme relève aussi de la mission salvatrice de l'Eglise. La liberté d'expression de la société civile est allée croissante même s'il subsiste encore des difficultés à faire prévaloir le bien commun et le sens du service dans notre Afrique Centrale endurcie par la corruption au sens de la dégradation des valeurs. Heureusement que la communauté internationale semble avoir bien reçu le message de la déclaration de 2002 et se fait de plus en plus notre allié dans la quête des espaces de liberté pour renforcer nos regards alternatifs et proposer des discours contradictoires, non pas contraires, qui sont garants de la vérité et de la transparence.

Le voile commence à être levé sur la production et les revenus pétroliers dans certains de nos pays. Nous constatons avec satisfaction que certains de nos Etats avancent vers la transparence et avec eux, quelques compagnies pétrolières même si ça et là subsistent quelques réticences par rapport à la levée des closes de confidentialités. Nous espérons qu'ils ne régresseront pas et qu'ils tireront avec eux les Etats et les compagnies qui sont encore à la traîne pour que la lumière, toute la lumière soit faite sur l'exploitation de nos ressources et l'utilisation des revenus qu'elles génèrent.

2.2 L'appel à la gestion responsable et prévisionnelle de la forêt

Les commissions Justice et Paix qui ont participé à l'enquête ont unanimement reconnu que l'appel à la gestion responsable et prévisionnelle de la forêt n'a pas suffisamment retenti dans les cœurs. Il a été moins diffusé et n'a pas suscité le même engouement que l'appel relatif au pétrole. Nous nous sommes davantage préoccupé de comprendre les raisons d'une telle différence dans le retentissement des deux déclarations. Nous avons relevé la connexion très limitée si ce n'est l'absence de liaison de nos commissions Justice et Paix avec les organisations internationales qui s'investissent dans le plaidoyer en matière d'exploitation forestière. Mais à l'analyse, cette situation est tributaire de l'absence d'une stratégie de plaidoyer développée à cet effet.

Si nous avons largement bénéficié du support de nos partenaires traditionnels que sont le CRS, le Secours Catholique et MISEREOR pour mobiliser la communauté nationale et internationale par rapport au pétrole, nous n'avons pas pu développer une même synergie avec les organisations pourtant nombreuses qui s'investissent dans la sauvegarde de la création en travaillant pour une gestion durable des forêts, pour la préservation de la biosphère et pour la promotion de l'équilibre des écosystèmes.

Encouragés par le succès incontestable du plaidoyer relatif au pétrole qui revêtait une actualité incontestable avec le pipeline Tchad-Cameroun et les autres exploitations impliquant des acteurs identifiables et domiciliés en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique, nous avons publié la déclaration sur la forêt sans une stratégie bien murie de diffusion et de plaidoyer. Seuls cinq cent exemplaires de cette déclaration ont été distribués contrairement à la première démultipliée en près de quatre mille exemplaires et largement diffusée sur internet. L'investissement dans le secteur forestier est plus subtil et les acteurs sont plus fluides et en amont, nous n'avons pas pris le temps de bien les identifier. Fort de ce constat, il devenait extrêmement difficile d'apprécier l'impact du plaidoyer de l'ACERAC dans ce secteur pourtant clef dans la lutte contre la pauvreté.

Néanmoins, nous avons résolu de renouveler notre regard sur l'exploitation forestière dans notre région à la lumière de ce qui s'y fait depuis la publication de notre appel. Nous avons relevé une avancée remarquable dans le processus d'harmonisation des politiques et des programmes forestiers dans la sous-région. La volonté politique déjà exprimée par les chefs d'Etat en 1999 au Cameroun s'est confirmée au sommet de Brazzaville de 2005 avec la signature d'un traité juridiquement contraignant sur la conservation et la gestion durable des forêts en Afrique Centrale. En 1999, ils avaient innové en introduisant la gestion conjointe des aires protégées transfrontalières qui favorise la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des produits forestiers. et pourrait ainsi contribuer à sécuriser les frontières et à promouvoir la paix. Depuis juin 2005, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a engagé un processus de mise au point des instruments normatifs et juridiques pour garantir une gestion forestière cohérente dans la sous-région. Au courant du mois d'octobre de la même année, les rapports nationaux ont été évalués avec la participation des membres de la société civile.

Au terme de plusieurs autres concertations régionales, 17 centres d'intérêt, des méthodologies et des approches opérationnelles pertinentes susceptibles de fonder l'harmonisation des politiques ont été identifiées et proposées comme recommandations en septembre 2006 à Douala. Ces recommandations ont trouvé l'assentiment du Conseil extraordinaire de la COMIFAC tenu à Malabo le 28 novembre 2006. Le processus d'harmonisation que les Evêques appelaient de tous leurs vœux est donc en cours indépendamment de l'action directe de l'Eglise et nous tenons à l'encourager.

Cet exemple qui n'est pas exhaustifs des initiatives positives en cours dans la région pour une gestion améliorée des forêts, atteste la possible concordance de vision entre les acteurs investis dans l'exploitation de

la forêt et l'Eglise lorsque l'intérêt commun prime sur l'intérêt individuel, lorsque la solidarité humaine prend le pas sur la préservation égoïste des espaces identitaires hérités d'une balkanisation arbitraire de l'Afrique, de notre région.

Ensemble, nous avancerons à grands pas vers le développement de nos peuples. Nous saisissons cette opportunité pour vous redire que si la gestion durable de nos forêts a tant besoin de l'harmonisation des cadres juridiques et des programmes de gestions et de protection, il importe aussi de renforcer notre sentiment d'appartenance à une région unie par une plus grande liberté de circulation des personnes et des biens. Le développement de notre région passera nécessairement par une plus grande ouverture des uns aux autres pour former un grand espace économique et politique qui s'accorde sur les priorités régionales à promouvoir comme l'offre l'exemple du processus d'harmonisation de la gestion des forêts.

Les progrès observés tant dans la transparence en matière de pétrole que dans la volonté manifeste pour une gestion harmonisée des forêts de l'Afrique Centrale résultent d'une conjugaison d'efforts indépendants qui parfois s'ignorent. L'Esprit souffle partout et nous nous réjouissons que les cris pour une autre manière de gérer les ressources afin de lutter contre la pauvreté soient partagés par d'autres acteurs sociaux que les Evêques. Ensemble, nous avons fait avancer la prise de conscience, nous avons pris des engagements et même entrepris des actions.

Mais, l'exploitation des ressources a-t-elle effectivement contribué à faire reculer la pauvreté ?

2.3 L'appel à la bonne gestion pour faire reculer la pauvreté

Pour apprécier la qualité de la vie dans notre région il nous a semblé utile de nous en référer à quelques indicateurs universellement admis et transcrit dans le tableau qui suit⁶.

		Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	RCA	Tchad
Gouvernance	<i>Accès au pouvoir</i>	1982	79-82 puis en 97 par coup d'Etat	1967	1979 par coup d'Etat	2003 par coup d'Etat	1990 par coup d'Etat
	<i>Dernière élection</i>	2004	2002	2005	2003	2005	2000
	<i>Mandat</i>	7ans sans limitation	7ans Re 1 fois	7ans Re 1 fois	7ans sans limitation	5ans Re 1 fois	7ans sans limitation
Indice 2007 de développement humain/177		144e	139e	119e	127e	171e	170e
Education et Santé	<i>Esperance de vie</i>	49,8	54	56,2	50,4	43,7	50,4
	<i>Prévalence du VIH</i>	5,4%	4,2%	8,2%	7,2%	10,7%	3,5%
	<i>% alphabétisation des +15 ans</i>	67,9%	84,7%	84%	87%	48,6%	25,7%
	<i>Taux moyen de scolarisation</i>	62,3%	51,4%	72,4%	58,1%	29,8%	37,5%
Pauvreté	<i>% de la pop <\$2/jour</i>	51%	-	-	-	84%	-
	<i>Indice humain de la pauvreté/108</i>	64e	57e	48e	66e	98e	108e
PIB	<i>PIB 2006 en Md \$</i>	18,6	7,7	9,8	8,5	1,6	6,4
	<i>Croiss. en 2006</i>	3,2%	7,9%	1,2%	5,3%	4,1%	- 0,7%
	<i>projection 2007</i>	2,7%	3,7%	5%	17,6%	4%	3,6%
Environnement financier	<i>Budget 2006 en M \$</i>	3812	3208	3026	4061	216	1082
	<i>% recettes pétrolières</i>	31%	84,5%	64%	93,4%	0%	71,2 %
	<i>Solde budgétaire (% PIB)</i>	5%	20,7%	9,7%	26,2%	- 4,9%	- 0,1%
	<i>Solde commercial en % du PIB</i>	3%	36,6%	40,3%	65,6%	-1,7%	32,7%
	<i>Serv Dette (%budget)</i>	27,2%	21,6%	19,3%	0,2%	31,6%	19,6%
	<i>Dette Pub Totale (% PIB)</i>	21,3%	-	-	33,1%	87%	28%
	<i>Investissement en % du PIB</i>	28,1%	29,1%	19,6%	40,2%	8,7%	25,6%
Environnement des affaires	<i>Class, "Doing Business 2008" BM (/178)</i>	154e	175e	144e	165e	177e	173e
	<i>Clas. Index de corruption /180</i>	138e	150e	84e	168e	162e	172e
	<i>Adhésion l'ITIE</i>	en 2005	en 2004	en 2004	en 2005	N/A	N/A

⁶ C'est un extrait du tableau de bord socio-économique de l'Afrique centrale en 2006 de l'ambassade de France au Cameroun enrichi avec des données tirées de deux autres rapports, celui de la Banque mondiale sur le développement mondial de 2008 et celui de l'organisation des nations unies pour le sida de 2006 et mis à jour en 2007.

Ce tableau met en relief des données qui confirment la croissance économique des pays de l'Afrique Centrale. Le produit intérieur brut de 2006 est en augmentation dans tous nos pays avec une moyenne de 3,4% et une prévision maximale de 17,6 % en Guinée Equatoriale pour 2007. Même si ce taux est un peu en retrait par rapport à ceux de 2004 et de 2005 qui étaient respectivement de 6,5% et de 3,9%, il manifeste une courbe positive en ce qui concerne l'aspect macroéconomique dans notre région. Nous pouvons nous réjouir de la contribution du pétrole dans le budget des pays producteurs de notre région même s'il faut rappeler la nécessité de développer d'autres sources de richesses pour faire décroître la dépendance de nos économies de cette source qui somme toute est tarissable. Il est aussi appréciable de relever quelques projets d'investissement dans les infrastructures qui donnent à penser qu'il est possible de changer la qualité de vie de tous nos citoyens si nous rêvons grand pour notre pays, pour notre région. La Guinée Equatoriale est aujourd'hui un vaste chantier. Au Cameroun une route est en construction pour désenclaver enfin l'Est qui a longtemps donné des espèces forestières de qualité sans que la communauté locale n'en bénéficie équitablement. Le Congo a aussi planifié la construction de quelques axes routiers qui, réalisés, seront d'un grand secours pour ce pays demeuré, après des décennies de commercialisation du pétrole, toujours très enclavé. Ces exemples pris au hasard donnent à rêver d'une Afrique Centrale meilleure. Seulement cet espoir est souvent terni par le constat de la misère qui reste le lot de la grande majorité de nos populations.

Lorsque l'on s'appesantit sur les indices sociaux qui traduisent la qualité de la vie, il apparaît que le chemin est encore long à parcourir pour la plupart de nos pays. En 2006, ils sont encore quatre sur six classés dans le dernier quart par rapport à l'indice du développement humain : le Cameroun, le Congo, le Tchad et la RCA. Cet indice, élaboré à partir de l'espérance de vie à la naissance, du taux d'alphabétisation des adultes et de scolarisation, et du PIB par tête en parité du pouvoir d'achat traduit un aspect de la qualité de la vie. Et à l'analyse, la situation n'est satisfaisante dans aucun de nos pays. En effet, même si la Guinée Equatoriale se trouve la mieux classée par rapport à cette échelle, avec le Tchad et la RCA, elle connaît un taux d'accès à l'eau potable qui est sensiblement de 50% de la population. Elle apparaît mieux lotie grâce à la très haute croissance de son PIB due au pétrole qui constitue les 93,4% de son budget. Une mobilisation est faite autour du sida, mais cette pandémie reste ravageuse dans tous nos pays et affecte considérablement l'espérance de vie qui oscille entre 43,7 ans et 56,2 ans pour une moyenne régionale de 50,7 ans.

Ils sont encore très nombreux ceux de nos citoyens et citoyennes pour qui la croissance économique n'est qu'un vain mot parce qu'ils se confrontent à la vie chère au quotidien avec un pouvoir économique très bas. Nous ne disposons des informations que de deux pays par rapport au pourcentage de la population vivant avec moins de \$2 par jour : 51% au Cameroun et 84% en RCA. Nous serions étonnés que la situation soit considérablement différente dans les autres pays au regard du quotidien de nos concitoyens qui sont encore nombreux à la recherche d'un emploi ou engagés dans un circuit informel qui ne rassure pas toujours du pain de ce jour et encore moins de celui de demain. Nous sommes témoins de l'insomnie de la plupart des parents quand approche la rentrée scolaire, quand un membre de la famille est malade, quand vient la période des salaires qui coïncident nécessairement avec la visite des créanciers et des bailleurs. Il est très difficile d'être en paix avec soi-même et avec ses voisins quand on vit dans l'incertitude du lendemain en l'absence d'une organisation sociale qui assure la sécurité et offre des opportunités d'une vie digne à tous sans distinction de sexe : aux jeunes par le travail qui valorise l'homme, aux retraités par des conditions d'existence qui donnent la joie d'avoir servi.

Le prix du carburant et de tous ses adjuvants est sans cesse croissant à la pompe et affecte le prix des denrées de première nécessité. Les décrets et autres dispositions administratives pour stabiliser ces prix n'ont de durée que celle de leur proclamation et de la présence du gendarme. Le taux de la population scolarisée est encore très bas dans certains de nos pays comme le Tchad et la RCA et là où il est acceptable, la qualité de l'éducation n'est pas toujours assurée. Les revendications sociales exprimées quelquefois ces derniers temps avec violence dans certains de nos pays traduisent le ras-le-bol d'un peuple qui souffre. Ces expressions sont d'ailleurs moins à craindre que le silence trompeur ou le folklore de ceux qui tout en partageant la condition

difficile de leurs concitoyens, nourrissent l'illusion d'un monde où tout va pour le mieux. Le silence n'est pas toujours l'expression d'un consentement, il est aussi une résignation en face d'une imbécilité ahurissante. A force de contenir la souffrance et la parole, elles finissent par trouver elles-mêmes une forme d'expression qui peut devenir périlleuse pour tous. Nous ne saurions ne pas déplorer la guerre qui sévit encore au Tchad affligeant ainsi de nombreuses familles et augmentant le nombre des réfugiés et des déplacés dans notre région. Elle aussi traduit dans certaines mesures une absence de dialogue franc et participatif sur les priorités de développement du pays. C'est une illustration du fait que l'investissement dans l'armement et la dissuasion ne garantit plus la paix : « Qui veut la paix, travaille pour la Justice »

C'est ici le lieu de réitérer notre appel incessant à l'amélioration de la bonne gouvernance. Dans ce contexte nous saluons aussi tous les efforts qui se font dans ce sens dans l'un ou l'autre pays. Nos pays ont quitté la très déshonorante place de dernier dans le classement de Transparency International par rapport à l'indice de corruption. Mais parmi les 180 pays classés, 5 de nos 6 pays sont encore dans le dernier quart des pays considérés comme étant les plus corrompus. Les critères de cette classification ne font pas l'unanimité, mais nous sommes tous conscients que si notre richesse avérée du sol et du sous-sol contraste toujours avec la misère de nos populations, c'est aussi en grande partie à cause du mal de la corruption qui grippe le fonctionnement de notre administration, de notre économie, de nos investissements, de notre système d'éducation et de santé.

Nous partageons la vision de ceux qui soutiennent que l'amélioration de la gouvernance par la lutte contre la corruption et l'ouverture d'espace de dialogue pour une plus grande participation de la société civile est un levier important dans notre combat commun pour le développement de nos peuples. Nous sommes aussi d'avis que l'éradication de la pauvreté ou tout au moins sa diminution d'une manière consistante passe nécessairement par l'accroissement de la transparence dans la gestion de l'économie avec une vigilance particulière sur les secteurs des ressources naturelles et minières et sur leur contribution dans la réalisation du budget. De même il est urgent d'améliorer l'environnement des affaires dans notre région pour encourager l'investissement tant des locaux que des étrangers.

Nous sommes en droit de constater à la suite des analyses économiques récentes que la situation macroéconomique de notre région est en progression. Quelques pas remarquables vont dans le sens de nos appels de 2002 et 2005. Nous nous en réjouissons tout en souhaitant que les efforts soient maintenus et que de nouvelles initiatives soient prises pour que ce progrès se traduise effectivement dans l'amélioration de la qualité de la vie de nos populations. Nous sommes de tout cœur avec l'engagement de nos pays dans la transparence et la bonne gouvernance tout en redisant qu'il faut aller au-delà pour que les revenus générés procurent plus de bonheur à tous et à chacun. Peut-être avons-nous aussi été tellement fiers de l'engagement de la plupart de nos Etats à rompre le silence du secret sur le pétrole que nous nous sommes endormis sur le chemin initié pour renforcer notre combat pour la vie en abondance.

Nous sommes appelés à rester vigilants pour que la transparence soit au service d'une vie de qualité. Les leçons tirées du plaidoyer de notre Eglise par rapport au pétrole et à la forêt nous invitent à renouveler notre engagement et notre stratégie pour aller plus loin.

3. Conclusion

L'exploitation des mini-enquêtes menées dans chacun de nos pays et l'analyse des données collectées montrent que la prise de parole des Evêques de 2002 et 2005 respectivement sur le pétrole et la forêt par rapport à la lutte contre la pauvreté a été prophétique. Elle a contribué à lever le tabou sur le pétrole et à mobiliser l'opinion nationale et internationale sur la nécessité de changer le comportement dans l'exploitation et les gestions de nos ressources afin que nos peuples puissent enfin en bénéficier. Elle a été spécifique dans son approche fondée sur les principes de la doctrine sociale de l'Eglise et son cri de solidarité lancé à tout le monde. Elle a engendré des actions, les unes plus directes que d'autres. Des progrès s'observent même s'ils ne sont pas toujours directement liés à l'action de l'église. Seulement le fossé est encore grand entre ce qui est fait et le souci initial de combattre la pauvreté. Aussi est-il urgent non seulement de poursuivre ce plaidoyer, mais de renforcer l'engagement par le témoignage de la communion fraternelle traduite par une plus grande cohésion, le développement des capacités techniques et institutionnelles, la quête d'une plus grande collaboration avec la société civile et les autres ordres de foi, et la vigilance pour lire les signes et rester prophètes.

Ce regard sur l'action de l'Eglise est un appel au souvenir, celui d'une action pionnière dans le secteur tabou et complexe de l'exploitation des ressources naturelles et minières, mais aussi celui d'un chemin de conversion de plus d'une personne au rôle éminemment social et parfois oublié de l'Eglise aux côtés des pauvres. C'est aussi un autre appel à continuer l'action de plaidoyer tout en l'étendant à tous les secteurs qui restent tributaires de l'injustice. Le chemin est long, mais ensemble nous avancerons et par notre geste d'amour, le Christ libèrera chaque jour un peu plus d'hommes et de femmes auteurs ou victimes de l'exploitation.



Rencontre des Evêques de l'ACERAC en Juillet 2008 à Bangui

Annexe : Carte

